

NON approuvé

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **14 juin 2011 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens
M. Guy Guénette
Mme Élise Dufresne (arrivée pour la
résolution 89-06-11)
M. Mario Santini

Absents : M. Alexandre Zalac (absence non motivée)
M. Mario Cardinal (absence non motivée)

Mme Sarah Mailhot, directrice générale est présente et agit comme secrétaire d'assemblée

86-06-11

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Santini secondé par Paul Cozens et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

87-06-11

Adoption du procès-verbal du 10 mai 2011

Il est proposé par Guy Guénette, appuyé par Paul Cozens et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 10 mai 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

Lecture est faite de la correspondance, notamment celle ayant trait à :

Journées de la culture les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2011

88-06-11

L'association des gens d'affaires de Soulanges

Re : Souper-conférence : Plan nord le mardi 21 juin 2011

Il est proposé par Paul Cozens appuyé par Guy Guénette et résolu de mandater M. Jean Lalonde ainsi que le conseiller Alexandre Zalac au coût de 95\$ par personne taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

89-06-11

Demande de formation d'un élu :

Re : Cours sur « The essentials of communicating with diplomacy and professionalism »

Il est proposé par Élise Dufresne secondé par Paul Cozens et résolu d'accorder la demande de formation de M. Guy Guénette qui est responsable des dossiers de communication en sécurité civile à la municipalité pour un montant de 499\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

90-06-11

Comptes à payer

Il est proposé par Paul Cozens, secondé par Mario Santini et résolu d'accepter la liste des comptes à payer dont les numéros de chèques ou de transaction sont les suivants :

2011

Chèques nos C1100137 à C1100175	94 288,27\$
Paieement Accès D (I) I000379 à I000395	6 936,08\$
Chèques de salaires nos P1100015 à P1100033	8 225,75\$
GRAND TOTAL	109 450,10 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

91-06-11

Factures de 2009 à annuler

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne réussit pas à recouvrer des comptes à payer concernant plusieurs licences de chiens de 2009

CONSIDÉRANT QUE ce sont plusieurs petits montants qui font la somme de 370\$

Il est proposé par Paul Cozens appuyé par Mario Santini et résolu d'affecter les 370\$ pour les licences de chien 2009 dans les créances douteuses ou irrécouvrables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

92-06-11

Rôle d'évaluation triennal 2012-2014

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation triennal arrive à échéance à la fin de l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des transactions réalisées en 2010, il n'y a pas d'avantages à équilibrer le rôle;

*CONSIDÉRANT QU'*en 2014, il y aura obligatoirement un maintien de l'inventaire et que l'équilibration se fera en même temps;

*CONSIDÉRANT QU'*au cours de l'année 2011, la firme d'évaluation Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. devra effectuer les travaux nécessaires;

Pour ces motifs,

il est proposé par Guy Guénette secondé par Mario Santini et résolu

QUE la firme d'évaluation Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. soit mandatée pour effectuer la reconduction du rôle d'évaluation triennal 2012-2014 pour un montant de 2780\$ plus taxes;

*QU'*une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC Vaudreuil-Soulanges

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

93-06-11

Règlement no. 186 - création d'un fonds de roulement

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

ATTENDU QUE Très-Saint-Rédempteur désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

NON approuvé

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 137 000\$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a des surplus accumulés de 116 084\$

ATTENDU QUE la municipalité projette des dépenses en immobilisations

ATTENDU QU'un fonds de roulement est un outil financier avantageux pour une municipalité

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mai 2011 par le conseiller Guy Guénette;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Élise Dufresne appuyé par Guy Guénette et résolu que :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant de 50 000\$

ARTICLE 2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et prendra effet à partir du 1er juillet 2011.

ADOPTÉ À TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR, ce ____ jour du mois de _____ 2011

Jean Lalonde, Maire

Sarah Mailhot, directrice générale

Avis de motion donné le 10 mai 2011

Adopté le 14 juin 2011

94-06-11

FQM -Forum « des élus à l'œuvre »

Sur une proposition de Paul Cozens, secondé par Mario Santini il est résolu que le maire ainsi que deux conseillers puissent assister au forum de la FQM les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 au Centre des congrès de Québec à raison de 575\$ par participant plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

95-06 -11

Colette Moreau, 25 ans de services à la municipalité

Le conseil municipal désire féliciter et remercier chaleureusement Mme Colette Moreau, secrétaire-trésorière adjointe pour ses 25 ans d'excellents services au sein de la municipalité.

96-06-11

Servitude pour la continuité des sentiers – lot 3 802 468

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite la continuité des sentiers du côté nord de la 325

Il est proposé par Guy Guénette
Secondé par Mario Santini
Et résolu

QUE la municipalité demande une servitude de passage au propriétaire du lot 3 802 468 et que la municipalité paie les frais d'arpentage et de notaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

97-06-11

Plaintes au sujet de la poussière – rue des Orioles

Sur une proposition de Guy Guénette, appuyé par Élise Dufresne, il est résolu que la municipalité envoie une lettre aux propriétaires de la rue des Orioles leur proposant d'asphalter la rue à leur frais. La municipalité serait alors responsable de faire un règlement d'emprunt et charger les propriétaires au pied linéaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nivelage des rues non-asphaltées

Les trous ont déjà été remplis lors des travaux de voirie.

98-06-11

Très-Saint-Rédempteur en transition

RE : Fête du village, 2 juillet 2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer les initiatives citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage les activités socioculturelles et sportives sur son territoire;

Il est proposé par Guy Guénette, appuyé par Élise Dufresne, et résolu

QU'une aide de cinq cent (500\$) soit octroyée à l'organisme Très-Saint-Rédempteur en transition pour son activité du 2 juillet 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

99-06-11

Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit statuer avant le 30 juin 2011 si elle désire ou non adhérer au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP) en 2012;

Sur une proposition de Mario Santini, appuyé par Paul Cozens, il est résolu que la municipalité d'adhère pas à la CRSBP pour l'année 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21h.

Jean Lalonde, maire

Sarah Mailhot, directrice générale